

Commune	Code Insee	Intitulé de la servitude	Type	Caractéristiques	Acte générateur	Gestionnaire
ANDECHY	80023	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ANDECHY	80023	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes . Code hydrologique : E 640 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 régleme les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
ANDECHY	80023	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 2 . Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ANDECHY	80023	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV HARGICOURT-ROYE Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ANDECHY	80023	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison hertzienne Dury Saint-Fuscien / Ecuivilly EDF, tronçon DURY/Mont Martin n°0800220008 à ROYE/Faubourg Saint-Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * zone spéciale de dégagement de 200 m de large dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH ME 247.	Décret du 20/08/1996 publié au JO du 27/08/1996	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ANDECHY	80023	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
ANDECHY	80023	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.	AS1	Commune impactée par le périmètre de protection éloignée du captage de la commune limitrophe de GUERBIGNY.	arrêté préfectoral du 15 juillet 2004.	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
ARGOULES	80025	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Les lignes de moyenne tension et basse tension génèrent les servitudes prévues aux alinéas 1° à 4° de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, article abrogé par l'ordonnance 2011-504 du 09/05/2011 et substitué par L323-4 et suivants du code de l'énergie. Demeurent applicables les servitudes : - servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens électriques (murs, façades, toits, terrasses), - servitude de surplomb, - servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations ou des supports pour conducteurs aériens, - servitude d'élagage et d'abattage d'arbres. Ces servitudes n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

ARMANCOURT	80027	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois') : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ARMANCOURT	80027	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
ARMANCOURT	80027	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne AMIENS-ROYE tronçon MONTDIDIER/Moulin Cardenier n°0800220005 à ROYE/Faubourg Saint Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement de 100 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° FHS 695 M.	Décret du 02/03/1982 publié au JO du 11.03.1982.	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ASSAINVILLERS	80032	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY Zones primaire et secondaire de dégagement Tampons de 15000m et de 20000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
ASSAINVILLERS	80032	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Les lignes de moyenne tension et basse tension génèrent les servitudes prévues aux alinéas 1° à 4° de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, article abrogé par l'ordonnance 2011-504 du 09/05/2011 et substitué par L323-4 et suivants du code de l'énergie. Demeurent applicables les servitudes : - servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens électriques (murs, façades, toits, terrasses), - servitude de surplomb, - servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations ou des supports pour conducteurs aériens, - servitude d'élagage et d'abattage d'arbres. Ces servitudes n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.		RTÉ DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ASSAINVILLERS	80032	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Centre Radioélectrique de MONTDIDIER / MOULIN CARDENIER (Télécommunications) : Classé en 1ère catégorie le 16.12.1971. N° 0800220005. * Zone de protection délimitée par un cercle de 3000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par la station et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station. * Zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de mettre en service du matériel susceptible de perturber les réceptions du centre. Ces zones sont précisées sur le plan N° FH MH 133 Fonction : Relais hertzien.	Décret du 23 décembre 1991, publié au J O le 28 décembre 1991 .	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
AYENCOURT	80049	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LES TROIS DOM de la source à L'Avre. Code hydrologique : E 640 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
AYENCOURT	80049	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage situé sur le territoire de la commune d'AYENCOURT Sont déclarés d'utilité publique : - les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de la commune d'AYENCOURT en vue de l'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine d'AYENCOURT et de MONTDIDIER. - la création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour dudit captage, définis par le plan et l'état parcellaire annexés à l'arrêté du 28/10/1998. Il est créé également un périmètre de protection éloignée.	Arrêté Préfectoral en date du 28 octobre 1998	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1

AYENCOURT	80049	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Centre Radioélectrique de MONTDIDIER / MOULIN CARDENIER (Télécommunications) : Classé en 1ère catégorie le 16.12.1971. N° 0800220005. * Zone de protection délimitée par un cercle de 3000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par la station et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station. * Zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de mettre en service du matériel susceptible de perturber les réceptions du centre. Ces zones sont précisées sur le plan N° FH MH 133 Fonction : Relais hertzien.	Décret du 23 décembre 1991, publié au J O le 28 décembre 1991 .	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
AYENCOURT	80049	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Centre Radioélectrique de MONTDIDIER/ Cité du Nord n°0800130009 (T.D.F) : * Zone secondaire de dégagement constituée par un secteur – rayon 20000m- dans lequel il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude précisée sur le plan N° 758/387. Cette altitude est fixée comme suit : Dans un secteur compris entre 290° et 50° et dans un rayon de 300 mètres à partir du pylône l'altitude maximum des obstacles est constante et égale à 104 mètres NGF. Fonction : Relais télévision. Plan N° 758/387.	Décret du 20/09/71, publié au J O le 23/09/1971 .	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
AYENCOURT	80049	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne AMIENS - MONTDIDIER. Sont grevés de servitude d'utilité publique les terrains riverains du domaine public ferroviaire dont les références cadastrales suivent : Section A n° 49, 407, 425, 448, 456, 467, 468, 469, 470, 471,472, 473 ; Section B n° 471 ; Section ZB n° 17.	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
BALATRE	80053	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BALATRE	80053	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar Catégorie d'emplacement : A et B.	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BALATRE	80053	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne HAM/Chemin d'accès au port n°0800220014 à ROYE/Faubourg St Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH 053.	Décret du 30/10/1995 publié au JO du 07/11/1995	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
BECQUIGNY	80074	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY: zone secondaire de dégagement, fuseau de 20000m.		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrennées 75970 Paris cedex 20
BECQUIGNY	80074	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes . Code hydrologique : E 640 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 régleme les activités sur ces cours d'eau.		L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
BECQUIGNY	80074	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement (partiel) parmi les M.H. :* Ancienne église de Saint-Martin : portail .Arrêté du 29 Aout 1927. (1140) .	Arrêté préfectoral en date du 29/08/1927	DRAC Picardie Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy - CS44407 80044 AMIENS cedex 1
BEUVRAIGNES	80101	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne MATZ-ROYE		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

BEUVRAIGNES	80101	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
BEUVRAIGNES	80101	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	AC1	Commune impactée par le périmètre de protection du domaine de Tilloloy implanté sur la commune éponyme limitrophe et inscrit au titre des monuments historiques.	arrêté du 04/03/1994	DRAC Picardie Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy - CS44407 80044 AMIENS cedex 1
BEUVRAIGNES	80101	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation CRAPEAUMESNILVILLERS-LE-BEL DN 750 et DN 900 zone non aedificandi de 330 mètres de largeur		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BEUVRAIGNES	80101	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation CRAPEAUMESNIL ETELFAY dite Antenne de MONTDIDIER (80) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à droite et 4 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Crapeaumesnil - Roye. Année de pose: 1968. Pression maximale de service: 67.7 bar.	D.U.P. du 08.05.1968. (JO des 20 et 21.05.1968).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BEUVRAIGNES	80101	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation CRAPEAUMESNIL ROYE dite Antenne de ROYE (80) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à droite et 4 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Crapeaumesnil - Roye. Année de pose: 1968. Pression maximale de service: 67.7 bar.	D.U.P. du 08.05.1968. (JO des 20 et 21.05.1968).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BIARRE	80103	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar.	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BIARRE	80103	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BIARRE	80103	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne HAM/Chemin d'accès au port n°0800220014 à ROYE/Faubourg St Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH 053.	Décret du 30/10/1995 publié au JO du 07/11/1995	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
BOUILLANCOURT-LA-BATAILLE	80121	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LES TROIS DOM de la source à L'Avre. Code hydrologique : E 640 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
BOUILLANCOURT-LA-BATAILLE	80121	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV BRETEUIL - HARGICOURT		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
BOUILLANCOURT-LA-BATAILLE	80121	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne AMIENS - MONTDIDIER. Sont grevés de servitude d'utilité publique les terrains riverains du domaine public ferroviaire dont les références cadastrales suivent : Section Z n° 10, 11, 13, 14, 64, 65, 67, 78, 82.	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
BOUILLANCOURT-LA-BATAILLE	80121	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex

BOUSSICOURT	80125	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY: zone secondaire de dégagement, fuseau de 20000m.		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
BOUSSICOURT	80125	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes . Code hydrologique : E 640 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
BOUSSICOURT	80125	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV HARGICOURT-ROYE		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
BUS-LA-MESIERE	80152	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY zone secondaire de dégagement 20000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
BUS-LA-MESIERE	80152	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	La commune est concernée par le périmètre de protection du château, communs, parcs et allée classés le 04/03/1994 de Tilloy.		Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy 80000 Amiens
BUS-LA-MESIERE	80152	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN800-1996-BUS-LA-MESIERE _ ARLEUX-EN-GOHELLE (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois') : Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 10 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 355 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Une servitude de passage, d'appui, d'ébranchement et d'abattage) sur les parcelles référencées A 484 - C 287 et 642. Pression Maximale en Service : 67,7 bar	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BUS-LA-MESIERE	80152	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN900-2016-CHILLY _ GOURNAY-SUR-ARONDE (Artère du Santerre) : Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 15 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 415 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 67,7 bar	D.U.P. par arrêté inter-préfectoral du 05/06/2015.	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BUS-LA-MESIERE	80152	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Un équipement accessoire, une station de soutirage, est implanté sur la commune. La servitude d'utilité publique de la canalisation que cette station équipe, intègre cette implantation.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BUS-LA-MESIERE	80152	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	La commune est impactée par les servitudes de protection des canalisations : - DN 1200 -2012- PITGAM CUVILLY (SUP1 = 680 m) - DN 1100 -1997- LOON PLAGE CUVILLY (SUP1 = 610 m) Traversant la commune limitrophe de FESCAMPS.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
BUS-LA-MESIERE	80152	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-CARRIERES. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
CANTIGNY	80170	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY zone principal de dégagement 15000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20

CANTIGNY	80170	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage communal		Agence régionale de santé 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS Cedex 1
CANTIGNY	80170	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV BRETEUIL - HARGICOURT Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
CARREPUIS	80176	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne DURY – SAINT FUSCIEN – ECUVILLY (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement délimitée un fuseau de 100 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan	Décret du 20/08/1996	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
CARREPUIS	80176	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
CARREPUIS	80176	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et déviation d'agglomérations.	EL11	Déviations de la R.N. 17 à ROYE . Enquête parcellaire avec interdiction d'accès . DUP 24.10.1984 .	Enquête parcellaire avec interdiction d'accès . DUP 24.10.1984 .	Conseil départemental Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
CARREPUIS	80176	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation CHAMPIEN - ROYE dite Branchement de la sucrerie de ROYE (150mm): zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à droite et 4 m à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens de Champien vers Roye. Année de pose : 1984. Pression maximale de service : 67.7bar	D.U.P. du 29.05.1984.(JO du 14.06.1984).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
CARREPUIS	80176	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-VENDIN (Gavrelles). Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
CARREPUIS	80176	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE-NESLE et ROYE-PERONNE Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
CARREPUIS	80176	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 1. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
CARREPUIS	80176	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Station hertzienne de ROYE / FAUBOURG SAINT PIERRE n°0800220002 (Télécom) : * zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 500 mètres de rayon où il est interdit de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques du centre * zone de protection radioélectrique délimitée par un cercle de 1500 mètres de rayon dans lequel il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre.	Décret du 16.07.1996 publié au JO du 25.07.1996 Plan FH ME 232	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex

CARREPUIS	80176	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne HAM/Chemin d'accès au port n°0800220014 à ROYE/Faubourg St Pierre n°0800220002 (Télécommunications) ; * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH 053.	Décret du 30/10/1995 publié au JO du 07/11/1995	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
CARREPUIS	80176	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	STATION ECUVILLY/LATENA n° 0600220031 ;Liaison hertzienne Dury – St Fusciel - Ecuville ; tronçon ROYE/Faubourg St PIERRE (n°0800220002) – Ecuville/Latena (EDF) ; * zone spéciale de dégagement de 100 mètres de large dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude précisée sur le plan FH ME 248.	Décret du 20.08.96 publié au JO du 27.08.96 Plan FH ME 248	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
CHAMPIEN	80185	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
CHAMPIEN	80185	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
CHAMPIEN	80185	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar Catégorie d'emplacement : A et B. COS maxi admissible : A : 0.04. - B : 0.40. D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
CHAMPIEN	80185	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation CHAMPIEN - ROYE dite Branchement de la sucrerie de ROYE (150mm): zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à droite et 4 m à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens de Champien vers Roye. Année de pose : 1984. Pression maximale de service : 67.7bar - Catégorie d'emplacement : B - COS maxi admissible : 0.40.	D.U.P. du 29.05.1984.(JO du 14.06.1984).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
CHAMPIEN	80185	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne HAM/Chemin d'accès au port n°0800220014 à ROYE/Faubourg St Pierre n°0800220002 (Télécommunications) ; * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH 053.	Décret du 30/10/1995 publié au JO du 07/11/1995	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
CHAMPIEN	80185	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	STATION ECUVILLY/LATENA n° 0600220031 ;Liaison hertzienne Dury – St Fusciel - Ecuville ; tronçon ROYE/Faubourg St PIERRE (n°0800220002) – Ecuville/Latena (EDF) ; * zone spéciale de dégagement de 100 mètres de large dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude précisée sur le plan FH ME 248.	Décret du 20.08.96 publié au JO du 27.08.96 Plan FH ME 248	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
CHAMPIEN	80185	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne HAM - ROYE (Télécommunications) ; * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan	Décret du 30.10.1995 publié au JO du 07.11.1995 Plan FH 053 .	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
COURTEMANCHE	80220	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY zone primaire de dégagement 15000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrennées 75970 Paris cedex 20
COURTEMANCHE	80220	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LES TROIS DOM de la source à L'Avre. Code hydrologique : E 640 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes

COURTEMANCHE	80220	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Centre Radioélectrique de MONTDIDIER / MOULIN CARDENIER (Télécommunications) : Classé en 1ère catégorie le 16.12.1971. N° 0800220005. * Zone de protection délimitée par un cercle de 3000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par la station et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station. * Zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de mettre en service du matériel susceptible de perturber les réceptions du centre. Ces zones sont précisées sur le plan N° FH MH 133 Fonction : Relais hertzien.	Décret du 23 décembre 1991, publié au J O le 28 décembre 1991 .	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
COURTEMANCHE	80220	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne AMIENS - MONTDIDIER. Sont grevés de servitude d'utilité publique les terrains riverains du domaine public ferroviaire dont les références cadastrales suivent : Section A n° 72, 73, 75, 76, 78, 79, 80, 83, 151, 152, 153, 174, 176, 181, 182, 454.	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
COURTEMANCHE	80220	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).	T5	Aérodrome de MONTDIDIER. Les surfaces de dégagement figurant sur le plan de servitude approuvé permettent de déterminer les altitudes que doivent respecter les obstacles. Ces servitudes sont instituées pour la protection de la circulation aérienne aux abords des aérodromes. Le plan de dégagement régleme la hauteur des plantations, remblais, constructions et obstacles de toutes natures. D'autre part, l'arrêté du 25 juillet 1990 dispose que les installations établies à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement sont soumises à autorisation.	Arrêté Ministériel du 07/07/68 - Plan STBA ES 92 a index A. du 17/04/70	SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
CREMERY	80223	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
CREMERY	80223	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-VENDIN (Gavrelles). Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
CREMERY	80223	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE-NESLE et ROYE-PERONNE Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
CRESSY-OMENCOURT	80224	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar.	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
CRESSY-OMENCOURT	80224	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

CRESSY-OMENCOURT	80224	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x400 KV CHEVALET - LATENA (ex ligne VILLEVAUDE - CHEVALLET - WARANDE) Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
CRESSY-OMENCOURT	80224	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne HAM/Chemin d'accès au port n°0800220014 à ROYE/Faubourg St Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH 053.	Décret du 30/10/1995 publié au JO du 07/11/1995	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
DAMERY	80232	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
DAMERY	80232	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois') : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
DAMERY	80232	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 2 . Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
DAMERY	80232	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
DANCOURT-POPINCOURT	80233	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
DANCOURT-POPINCOURT	80233	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN100-1993- CRAPEAUMESNIL- ETELFAY (MONTDIDIER) ; fuseau de protection de 25 m de largeur.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
DANCOURT-POPINCOURT	80233	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois') : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest. Fuseau de protection de 355 mètres.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

DANCOURT-POPINCOURT	80233	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-CARRIERES. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
DAVENESCOURT	80236	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY zone primaire de dégagement 20000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
DAVENESCOURT	80236	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes . Code hydrologique : E 640 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
DAVENESCOURT	80236	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : le Domaine de Davenescourt. Eléments protégés :Les façades et toitures du château ; le hall d'entrée ; l'escalier avec sa rampe en fer forgé ; le grand-salon et la chambre au rez-de-chaussée avec leur décor ; la grille d'entrée ; la chapelle en totalité (cad. AB 59) : classement par arrêté du 7 juillet 1977 - Les façades et toitures des communs (cad. AB 59) : inscription par arrêté du 7 juillet 1977 - Les parties non encore protégées comprenant : les pièces du château non classées, c'est à dire tout l'intérieur du château encore non protégé : le rez-de-chaussée, le premier étage, l'étage des domestiques, les combles, le sous-sol et les galeries et salles médiévales souterraines, excepté au rez-de-chaussée, l'ancienne chambre des enfants située à l'angle nord-est transformée aujourd'hui en salle de bains, les autres pièces transformées en salle de bains ou toilette au premier étage, ainsi que l'ancienne chambre transformée aujourd'hui en cuisine au premier étage ; l'intérieur des premiers communs du château, en pierre blanche, face interne de murs et de voûtes, parfaitement exécutée ; le ferme de 1834-1837, adossée aux communs, en totalité, dont la glacière, la cour et le pigeonnier, excepté la bergerie de 1896 ; le système hydraulique d'alimentation en eau lié au domaine, partie constitutive du château ; le par cet jardin en totalité avec la partie boisée, entourée de ses murs compris également dans la protection, avec la partie en contrebas au sud (le bûcher, la serre et la petite maison d'enfants) , tous les sols liés à ces parties (cad. AB 35, 56, 57, 59 à 71, 76 ; AC 241) : inscription par arrêté du 11 mai 2009	Arrêté préfectoral en date du 07 juillet 1977 et inscription du 11 mai 2009.	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
DAVENESCOURT	80236	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. :l'église Saint-Martin.	Arrêté préfectoral en date du 07 février 1920	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
DAVENESCOURT	80236	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement au titre objet M.H. :la margelle du puits du XVIe siècle sur la place de l'église.	arrêté préfectoral en date du 07/07/1977	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
DAVENESCOURT	80236	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. :* Les façades et toitures des communs du château - le hall d'entrée - l'escalier avec sa rampe en fer forgé - le grand salon et la chambre au rez-de-chaussée avec leur décor - la grille d'entrée - la chapelle en totalité.	Arrêté préfectoral en date du 07/07/1977	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1

DAVENESCOURT	80236	Servitudes au voisinage des cimetières.	INT1	Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100 mètres autour des nouveaux cimetières transférés hors des communes : * servitude non aedificandi. * servitudes relatives aux puits.	Code général des collectivités territoriales : article L2223-5 ; Code des communes art. L361-4 ; Code de l'urbanisme : R425-13. Servitudes non aedificandi et relatives aux puits s'appliquant au voisinage des cimetières civils transférés et frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100m.	Cimetière civil : mairie Cimetière militaire : ONAC Service sépultures militaires Zone artisanale 80 340 Bray sur Somme
DAVENESCOURT	80236	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC, RD ou RN). Les voies pour lesquelles il existe un plan d'alignement sont reportées sur le plan des servitudes. Voir les voies concernées sur le plan de servitude.	Le plan d'alignement de la commune de Davenescourt a été approuvé en date du 12 novembre 1931.	
DAVENESCOURT	80236	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV HARGICOURT-ROYE Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
DAVENESCOURT	80236	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ERCHES	80278	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.	AS1	Commune impactée par le périmètre de protection éloignée du captage sur le territoire de la commune voisine de GUERBIGNY	arrêté Préfectoral du 15/07/	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
ERCHES	80278	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
ERCHES	80278	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ERCHES	80278	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1200-2012-PITGAM _ CUVILLY (Hauts de France 2 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 680 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 16/12/2010	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

ERCHES	80278	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1100-1997-LOON-PLAGE _ CUVILLY (Hauts de France 1 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 610 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 20.06.1996 (JO du 25.07.96)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ERCHES	80278	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison hertzienne Dury Saint-Fuscien / Ecuville EDF, tronçon DURY/Mont Martin n°0800220008 à ROYE/Faubourg Saint-Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * zone spéciale de dégagement de 200 m de large dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH ME 247.	Décret du 20/08/1996 publié au JO du 27/08/1996	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ERCHEU	80279	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée du captage n°0064-5X-0003 d'ERCHEU	Arrêté Préfectoral du 28 jui	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
ERCHEU	80279	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière Le PETIT INCHON		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
ERCHEU	80279	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x400 KV CHEVALET - LATENA (ex ligne VILLEVAUDE - CHEVALLET - WARANDE) Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ETALON	80292	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
ETALON	80292	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'INGON de la source au Canal du Nord (3ème section) Code hydrologique : E 615 60.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
ETALON	80292	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-VENDIN (Gavrelles). Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ETALON	80292	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE-NESLE et ROYE-PERONNE Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ETELFAY	80293	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
ETELFAY	80293	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex

ETELFAY	80293	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	I3	La commune est impactée par la servitude d'utilité publique d'effets de : - la canalisation DN 100-1993-ETELFAY _ ETELFAYE traversant la commune limitrophe de FAVEROLLES, - l'installation annexe EMP-F-803021 implantée sur la commune limitrophe de FAVEROLLES, (zone SUP 1 : zone longitudinal de 25 mètres, zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 6 mètres, zone SUP 3 : demi-, (zone SUP 1 : zone longitudinal), al de 25 mètres, zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 6 mètres, zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 6 mètres) fuseau longitudinal de 6 mètres. - L'installation annexe EMP-F-802931 implantée sur la commune d'ETELFAY.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ETELFAY	80293	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	I3	Canalisation DN 100-1993-CRAPEAUMESNIL _ ETELFAY (MONTDIDIER) Pression maximale de service : 67,7 bar. Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 5 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SPU 1 : demi-fuseau longitudinal de 25 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ETELFAY	80293	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	I3	Canalisation DN 80-1993-ETELFAY_ETELFAY (branchement en attente) Pression maximale de service : 67,7 bar. Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 5 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 15 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ETELFAY	80293	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Centre Radioélectrique de MONTDIDIER / MOULIN CARDENIER (Télécommunications) : Classé en 1ère catégorie le 16.12.1971. N° 0800220005. * Zone de protection délimitée par un cercle de 3000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par la station et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station. * Zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de mettre en service du matériel susceptible de perturber les réceptions du centre. Ces zones sont précisées sur le plan N° FH MH 133 Fonction : Relais hertzien.	Décret du 23 décembre 1991, publié au J O le 28 décembre 1991 .	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ETELFAY	80293	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY : zone primaire de dégagement de 15000m et zone secondaire de dégagement Tampon de 20000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrennées 75970 Paris cedex 20
ETELFAY	80293	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Centre Radioélectrique de MONTDIDIER/Moulin Cardenier n°0800220005 (Télécommunications)	Décret du 17 mars 1978	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ETELFAY	80293	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne AMIENS-ROYE tronçon MONTDIDIER/Moulin Cardenier n°0800220005 à ROYE/Faubourg Saint Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement de 100 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° FHS 695 M.	Décret du 02/03/1982 publié au JO du 11.03.1982.	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ETELFAY	80293	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).	T5	Aérodrome de MONTDIDIER. Les surfaces de dégagement figurant sur le plan de servitude approuvé permettent de déterminer les altitudes que doivent respecter les obstacles. Ces servitudes sont instituées pour la protection de la circulation aérienne aux abords des aérodromes. Le plan de dégagement régleme la hauteur des plantations, remblais, constructions et obstacles de toutes natures. D'autre part, l'arrêté du 25 juillet 1990 dispose que les installations établies à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement sont soumises à autorisation.	Arrêté Ministériel du 07/07/68 - Plan STBA ES 92 a index A. du 17/04/70	SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrennées 75970 Paris cedex 20

FAVEROLLES	80302	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	I3	Canalisation DN 100-1993-CRAPEAUMESNIL _ ETELFAY (MONTDIDIER) Pression maximale de service : 67,7 bar. Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 5 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 25 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
FAVEROLLES	80302	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	I3	Canalisation DN 100-1993-ETELFAY _ ETELFAY (Faverolles) Pression maximale de service : 67,7 bar. Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 5 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 25 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
FAVEROLLES	80302	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	I3	Canalisation DN 80-1993-ETELFAY _ ETELFAY (Faverolles) Pression maximale de service : 67,7 bar. Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 5 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 15 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
FAVEROLLES	80302	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	I3	La commune est impactée par la servitude d'utilité publique d'effets de l'installation annexe EMP-F-803021 implantée sur la commune de FAVEROLLES : * zone SUP 1 : zone longitudinal de 25 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 6 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 6 mètres.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
FAVEROLLES	80302	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
FAVEROLLES	80302	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Centre Radioélectrique de MONTDIDIER / MOULIN CARDENIER (Télécommunications) : Classé en 1ère catégorie le 16.12.1971. N° 0800220005. * Zone de protection délimitée par un cercle de 3000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par la station et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station. * Zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de mettre en service du matériel susceptible de perturber les réceptions du centre. Ces zones sont précisées sur le plan N° FH MH 133 Fonction : Relais hertzien.	Décret du 23 décembre 1991, publié au J O le 28 décembre 1991 .	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
FESCAMPS	80306	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY Zone secondaire de dégagement Tampon de 20000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20

FESCAMPS	80306	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN 100-1993-CRAPEAUMESNIL _ ETELFAY (MONTDIDIER) Pression maximale de service : 67,7 bar. Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 5 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SPU 1 : demi-fuseau longitudinal de 25 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
FESCAMPS	80306	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1200-2012-PITGAM _ CUVILLY (Hauts de France 2 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 680 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 16/12/2010	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
FESCAMPS	80306	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1100-1997-LOON-PLAGE _ CUVILLY (Hauts de France 1 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 610 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 20.06.1996 (JO du 25.07.96)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
FESCAMPS	80306	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-CARRIERES. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
FESCAMPS	80306	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
FEUILLERES	80307	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées (Section ZH n° 8 et 28) instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
FIGNIERES	80311	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY: zone primaire de dégagement 15000m et zone secondaire de dégagement de 20000m.		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
FIGNIERES	80311	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
FIGNIERES	80311	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Centre Radioélectrique de MONTDIDIER / MOULIN CARDENIER (Télécommunications) : Classé en 1ère catégorie le 16.12.1971. N° 0800220005. * Zone de protection délimitée par un cercle de 3000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par la station et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station. * Zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de mettre en service du matériel susceptible de perturber les réceptions du centre. Ces zones sont précisées sur le plan N° FH MH 133 Fonction : Relais hertzien.	Décret du 23 décembre 1991, publié au J O le 28 décembre 1991 .	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex

FIGNIERES	80311	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).	T5	Aérodrome de MONTDIDIER. Les surfaces de dégagement figurant sur le plan de servitude approuvé permettent de déterminer les altitudes que doivent respecter les obstacles. Ces servitudes sont instituées pour la protection de la circulation aérienne aux abords des aérodromes. Le plan de dégagement régit la hauteur des plantations, remblais, constructions et obstacles de toutes natures. D'autre part, l'arrêté du 25 juillet 1990 dispose que les installations établies à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement sont soumises à autorisation.	Arrêté Ministériel du 07/07/68 - Plan STBA ES 92 a index A.du 17/04/70	SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
FONCHES-FONCHETTE	80322	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
FONCHES-FONCHETTE	80322	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales	AS1	Commune impactée par le périmètre de protection du captage de la commune limitrophe de LIANCOURT-FOSSE.		Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
FONCHES-FONCHETTE	80230	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'INGON de la source au Canal du Nord (3ème section) Code hydrologique : E 615 60.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER	80326	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY : zone primaire de dégagement, fuseau de 15000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER	80326	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LES TROIS DOM de la source à L'Avre. Code hydrologique : E 640 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 régit les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER	80326	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).	T5	Aérodrome de MONTDIDIER. Les surfaces de dégagement figurant sur le plan de servitude approuvé permettent de déterminer les altitudes que doivent respecter les obstacles. Ces servitudes sont instituées pour la protection de la circulation aérienne aux abords des aérodromes. Le plan de dégagement régit la hauteur des plantations, remblais, constructions et obstacles de toutes natures. D'autre part, l'arrêté du 25 juillet 1990 dispose que les installations établies à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement sont soumises à autorisation.	Arrêté Ministériel du 07/07/68 - Plan STBA ES 92 a index A.du 17/04/70	SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER	80326	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne AMIENS - MONTDIDIER. Sont grevées de servitude d'utilité publique les terrains riverains du domaine public ferroviaire dont les références cadastrales suivent : Section A n° 174, 175, 176, 188, 202, 248, 249, 250, 251, 254, 281;	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
FRESNOY-LES-ROYE	80359	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Périmètre de protection de 500m autour de la croix, en pierre du XII ème siècle, située dans le cimetière de FRESNOY-LES-ROYE et classée au titre des M.H. en 1897.		Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
FRESNOY-LES-ROYE	80359	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Commune impactée par le périmètre de protection du blockhaus allemand implanté sur la commune limitrophe de LA CHAVATTE (section ZA parcelle 87).	arrêté préfectoral du 19 avril 2008	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
FRESNOY-LES-ROYE	80359	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1

FRESNOY-LES-ROYE	80359	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN800-1996- Bus-la-Mesiere (Gournay-sur-Aronde) – Arleux-en-Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois') : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
FRESNOY-LES-ROYE	80359	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 1. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont règlementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
FRESNOY-LES-ROYE	80359	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Les lignes de moyenne tension et basse tension génèrent les servitudes prévues aux alinéas 1° à 4° de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, article abrogé par l'ordonnance 2011-504 du 09/05/2011 et substitué par L323-4 et suivants du code de l'énergie. Demeurent applicables les servitudes : - servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens électriques (murs, façades, toits, terrasses), - servitude de surplomb, - servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations ou des supports pour conducteurs aériens, - servitude d'élagage et d'abattage d'arbres. Ces servitudes n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
FRESNOY-LES-ROYE	80359	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne ROYE - ROISEL (de SAINT-JUST à DOUAI). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
GOYENCOURT	80383	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
GOYENCOURT	80383	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	Présence de canalisations d'assainissement des eaux usées de l'aire de repos de l'autoroute A1 en terrains privés.		
GOYENCOURT	80383	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en-Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois') : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
GOYENCOURT	80383	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en-Gohelle .Etablissement de servitudes (de passage, d'appui, d'ébranchage et d'abattage) sur les parcelles ci-après désignées:* Bus-la-Mesière: A 484 - C 287 et 642* Curlu: ZD 19 - ZE 18* L'Echelle-Saint-Aurin: AK 34* Feuillères: A 1 et 2* Goyencourt: ZH 10 et 11* Maurepas: ZA 14 - ZM 48 et 52* Saint-Mard: B 37 - 43 et 44* Villers-les-Roye: ZE 10		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
GOYENCOURT	80383	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison hertzienne Dury Saint-Fuscien / Ecuville EDF, tronçon DURY/Mont Martin n°0800220008 à ROYE/Faubourg Saint-Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * zone spéciale de dégagement de 200 m de large dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH ME 247.	Décret du 20/08/1996 publié au JO du 27/08/1996	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
GOYENCOURT	80383	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Présence de câbles des télécommunications en terrains privés sur la commune de Goyencourt :- câble TRN 392/2 Roye - Lille en pleine terre- câble TRN 423/01 et 500/01- câble RG 80-30		Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
GOYENCOURT	80383	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne du TGV NORD Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE

GRATIBUS	80386	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LES TROIS DOM de la source à L'Avre. Code hydrologique : E 640 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 régleme les activités sur ces cours d'eau.		
GRATIBUS	80386	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Centre Radioélectrique de MONTDIDIER / MOULIN CARDENIER (Télécommunications) : Classé en 1ère catégorie le 16.12.1971. N° 0800220005. * Zone de protection délimitée par un cercle de 3000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par la station et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station. * Zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de mettre en service du matériel susceptible de perturber les réceptions du centre. Ces zones sont précisées sur le plan N° FH MH 133 Fonction : Relais hertzien.	Décret du 23 décembre 1991, publié au J O le 28 décembre 1991 .	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
GRATIBUS	80386	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne AMIENS - MONTDIDIER. Sont grevés de servitude d'utilité publique les terrains riverains du domaine public ferroviaire dont les références cadastrales suivent : Section AB n° 147, 283; Section AC n° 84 ; Section X n° 416 ; Section ZB n° 47.	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE
GRATIBUS	80386	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).	T5	Aérodrome de MONTDIDIER. Les surfaces de dégagement figurant sur le plan de servitude approuvé permettent de déterminer les altitudes que doivent respecter les obstacles. Ces servitudes sont instituées pour la protection de la circulation aérienne aux abords des aérodromes. Le plan de dégagement régleme la hauteur des plantations, remblais, constructions et obstacles de toutes natures. D'autre part, l'arrêté du 25 juillet 1990 dispose que les installations établies à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement sont soumises à autorisation.	Arrêté Ministériel du 07/07/68 - Plan STBA ES 92 a index A. du 17/04/70	SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
GRATIBUS	80386	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR d'ABBEVILLE : zone primaire de dégagement, tampon de 15000m de rayon et zone secondaire de dégagement, tampon de 20000m de rayon		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
GRATIBUS	80386	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
GRIVILLERS	80391	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
GRIVILLERS	80391	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR MONTIGNY : zone secondaire de protection, tampon de 20000 m.		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
GRIVILLERS	80391	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1100-1997-LOON-PLAGE _ CUVILLY (Hauts de France 1 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 610 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 20.06.1996 (JO du 25.07.96)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

GRIVILLERS	80391	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1200-2012-PITGAM _ CUVILLY (Hauts de France 2 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 680 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 16/12/2010	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
GRIVILLERS	80391	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN 100-1993-CRAPEAUMESNIL _ ETELFAY (MONTDIDIER) Pression maximale de service : 67,7 bar. Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 5 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SPU 1 : demi-fuseau longitudinal de 25 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
GRIVILLERS	80391	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN800-1996-BUS-LA-MESIERE _ ARLEUX-EN-GOHELLE (avenant n°2 à la concession n°26 dite "Artère d'Artois") : Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 10 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 355 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Une servitude de passage, d'appui, d'ébranchage et d'abattage) sur les parcelles référencées A 484 - C 287 et 642. Pression Maximale en Service : 67,7 bar	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
GRIVILLERS	80391	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN900-2016-CHILLY _ GOURNAY-SUR-ARONDE (Artère du Santerre) : Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 15 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 415 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 67,7 bar	D.U.P. par arrêté inter-préfectoral du 05/06/2015.	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
GRIVILLERS	80391	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	La commune est impactée par les servitudes d'utilité publique : - d'implantation et de passage instaurée pour la station de soutirage de DANCOURT-POPINCOURT, - d'effets pour l'installation annexe EMP-F-803911 (SUP 1 = 45m ; SUP 2 = 6m ; SUP 3 = 6 m).		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
GRIVILLERS	80391	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-CARRIERES. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
GRUNY	80393	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
GRUNY	80393	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage situé sur la commune de GRUNY Sont déclarés d'utilité publique : - les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de la commune de GRUNY destinées à l'alimentation en eau potable du SIAEP de CARREPUIS-CREMERY-GRUNY. - la création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour dudit captage, défini par le plan et l'état parcellaire annexé à l'arrêté du 27/06/2000.	Arrêté préfectoral du 27/06/2000	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1

GRUNY	80393	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et déviation d'agglomérations.	EL11	Déviations de la R.N. 17 à ROYE . Enquête parcellaire avec interdiction d'accès . DUP 24.10.1984 .	Enquête parcellaire avec interdiction d'accès . DUP 24.10.1984 .	Conseil départemental Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
GRUNY	80393	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-VENDIN (Gavrelles). Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
GRUNY	80393	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE-NESLE et ROYE-PERONNE Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
GRUNY	80393	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 1. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
GUERBIGNY	80395	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY Zone secondaire de dégagement Tampon de 20000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
GUERBIGNY	80395	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes . Code hydrologique : E 640 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		
GUERBIGNY	80395	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Eglise Saint-Pierre-de-l'Assomption.		
GUERBIGNY	80395	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de la commune de Guerbigny destinées à l'alimentation en eau potable du Syndicat d'AEP de la région de Guerbigny et le création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour dudit captage, définis par le plan et l'état parcellaire annexés à l'arrêté sont déclarés d'utilité publique en date du 13 juin 1995. Un périmètre de protection éloignée est également institué.	Arrêté préfectoral en date du 13/06/1995	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
GUERBIGNY	80395	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Sont déclarés d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et l'établissement des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage d'eau destinée à la consommation humaine de la commune de Roye situé à Guerbigny, définis par les plans et l'état parcellaires de l'arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2004. Les parcelles, section AD n° 100, 101, 102, 103 (pour partie), 384, 385, 386, 387, et 389 de la commune de Guerbigny, constitueront le périmètre de protection immédiate et devront être propriété de la commune de Roye.	Arrêté préfectoral en date du 15/07/2004	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1

GUERBIGNY	80395	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1100-1997-LOON-PLAGE _ CUVILLY (Hauts de France 1 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 680 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 20.06.1996 (JO du 25.07.96)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
GUERBIGNY	80395	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1200-2012-PITGAM _ CUVILLY (Hauts de France 2 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 680 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 16/12/2010	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
GUERBIGNY	80395	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV HARGICOURT-ROYE Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élague et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
HARGICOURT	80419	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Sont grevés de servitude d'utilité publique les terrains riverains du domaine public ferroviaire dont les références cadastrales suivent : Section AC n° 168 ; Section AD n° 79 ; Section AE n° 103, 104, 225 ; Section AH n° 12, 41, 42, 72, 249 ; Section X n° 46 ; Section AB n° 290 ; Section AE n° 317.	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
HARGICOURT	80419	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes . Code hydrologique : E 640 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
HARGICOURT	80419	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LA BRACHE de la source à l'AVRE. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
HARGICOURT	80419	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV HARGICOURT-ROYE Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élague et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

HARGICOURT	80419	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV BRETEUIL - HARGICOURT Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
HATTENCOURT	80421	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
HATTENCOURT	80421	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne ROYE - ROISEL (de SAINT-JUST à DOUAI). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
HERLY	80433	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'INGON de la source au Canal du Nord (3ème section) Code hydrologique : E 615 60.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
HERLY	80433	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x400 KV CHEVALET - LATENA (ex ligne VILLEVAUDE - CHEVALLET - WARANDE) Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
HERLY	80433	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x225 KV ABLAINCOURT - PERTAIN Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
L'ECHELLE-SAINT-AUR	80263	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
L'ECHELLE-SAINT-AURIN	80263	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes . Code hydrologique : E 640 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes

L'ECHELLE-SAINT-AURIN	80263	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN800-1996 Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois') : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest. Etablissement de servitudes (de passage, d'appui, d'ébranchage et d'abattage) sur les parcelles ci-après désignées: * Bus-la-Mesière: A 484 - C 287 et 642 * Curlu: ZD 19 - ZE 18* L'Echelle-Saint-Aurin: AK 34 * Feuillères: A 1 et 2* Goyencourt: ZH 10 et 11 * Maurepas: ZA 14 - ZM 48 et 52 * Saint-Mard: B 37 - 43 et 44 * Villers-les-Roye: ZE 10	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
L'ECHELLE-SAINT-AURIN	80263	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en-Gohelle .Etablissement de servitudes (de passage, d'appui, d'ébranchage et d'abattage) sur les parcelles ci-après désignées.* Bus-la-Mesière: A 484 - C 287 et 642* Curlu: ZD 19 - ZE 18* L'Echelle-Saint-Aurin: AK 34* Feuillères: A 1 et 2* Goyencourt: ZH 10 et 11* Maurepas: ZA 14 - ZM 48 et 52* Saint-Mard: B 37 - 43 et 44* Villers-les-Roye: ZE 10		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
L'ECHELLE-SAINT-AURIN	80263	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne AMIENS-ROYE tronçon MONTDIDIER/Moulin Cardenier n°0800220005 à ROYE/Faubourg Saint Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement de 100 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° FHS 695 M.	Décret du 02/03/1982 publié au JO du 11.03.1982.	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
L'ECHELLE-SAINT-AURIN	80263	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR mouvements de terrain de l'arrondissement de Montdidier		Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
LABOISSIERE-EN-SANTERRE	80453	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1100-1997-LOON-PLAGE _CUVILLY (Hauts de France 1 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande non aedificandi et non sylvandi de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 610 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 16/12/2010	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
LABOISSIERE-EN-SANTERRE	80453	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1200-2012-PITGAM _ CUVILLY (Hauts de France 2 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande non aedificandi et non sylvandi de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 680 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 16/12/2010	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
LABOISSIERE-EN-SANTERRE	80453	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
LABOISSIERE-EN-SANTERRE	80391	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN 100-1993-CRAPEAUMESNIL _ ETELFAY (MONTDIDIER) Pression maximale de service : 67,7 bar. Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande non aedificandi et non sylvandi de 5 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SPU 1 : demi-fuseau longitudinal de 25 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

LABOISSIERE-EN-SANTERRE	80453	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1100-1997-LOON-PLAGE _ CUVILLY (Hauts de France 1 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 610 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 20.06.1996 (JO du 25.07.96)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
LABOISSIERE-EN-SANTERRE	80453	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1200-2012-PITGAM _ CUVILLY (Hauts de France 2 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 680 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 16/12/2010	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
LABOISSIERE-EN-SANTERRE	80453	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne AMIENS-ROYE tronçon MONTDIDIER/Moulin Cardenier n°0800220005 à ROYE/Faubourg Saint Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement de 100 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° FHS 695 M.	Décret du 02/03/1982 publié au JO du 11.03.1982.	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
LABOISSIERE-EN-SANTERRE	80453	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne MONTDIDIER – ROYE.	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
LABOISSIERE-EN-SANTERRE	80453	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR MONTIGNY: zone secondaire de protection, tampon de 20000 m.		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
LAUCOURT	80467	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
LAUCOURT	80467	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Le territoire de la commune de Laucourt est concerné par le périmètre de protection des monuments historiques, concernant le classement du château, des communs, du parc, et de l'allée sur le commune de Tilloloy. Est concerné : - le château en totalité, - l'ensemble des bâtiments des communs, en totalité, et leurs trois portails monumentaux, - l'ancien portail de l'hôtel parisien d'Hinnisdal remonté dans le parc, - les restes de l'ancien parc à la française, avec ses allées, ses vases et ses bancs de pierre, cadastrés section D, parcelles 177 à 179, 188 à 190, 212 et 213, du cadastre de Tilloloy, - les douves sèches du château, - la grande allée axiale, avec ses bosquets, reliant le château au village de Laucourt, cadastrée section A, parcelles 49 à 69, du cadastre de Tilloloy, et section C, parcelles 59 à 64, 66, 77, 88 et 89 du cadastre de Laucourt. L'arrêté Ministériel en date 24/03/1994, se substitue à l'Arrêté d'inscription du 16 septembre 1992		Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
LAUCOURT	80467	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-CARRIERES. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

LAUCOURT	80467	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 2 . Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
LAUCOURT	80467	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV HARGICOURT-ROYE Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
LAUCOURT	80467	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
LAUCOURT	80467	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne SNCF, Ligne Grande Vitesse Paris-Lille n° 2402. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
LE CARDONNOIS	80174	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY zone primaire de dégagement 15000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
LIANCOURT-FOSSE	80473	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
LIANCOURT-FOSSE	80473	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	Plan de prévention des risques de mouvements de terrain de l'arrondissement de Montdidier.		Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
LIANCOURT-FOSSE	80473	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales	AS1	Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée du captage communal.		Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
LIANCOURT-FOSSE	80473	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-VENDIN (Gavrelles). Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

LIANCOURT-FOSSE	80473	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE-NESE et ROYE-PERONNE Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
LIANCOURT-FOSSE	80473	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne ROYE - ROISEL (de SAINT-JUST à DOUAI). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
LIGNIERES	80478	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.	AS1	Commune impactée par le périmètre de protection éloignée du captage de la commune limitrophe de GUERBIGNY.		Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
LIGNIERES	80478	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR MONTIGNY: zone secondaire de protection, tampon de 20000 m.		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
LIGNIERES	80478	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne AMIENS-ROYE tronçon MONTDIDIER/Moulin Cardenier n°0800220005 à ROYE/Faubourg Saint Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement de 100 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° FHS 695 M.	Décret du 02/03/1982 publié au JO du 11.03.1982.	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
LIGNIERES LES ROYE	80475	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY Zone secondaire de dégagement Tampon de 20000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
LIGNIERES LES ROYE	80478	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de la commune de Guerbigny destinées à l'alimentation en eau potable du Syndicat d'AEP de la région de Guerbigny et la création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour dudit captage, définis par le plan et l'état parcellaire annexés à l'arrêté sont déclarés d'utilité publique en date du 13 juin 1995. Un périmètre de protection éloignée est également institué.	Arrêté préfectoral en date du 13/06/1995	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
LIGNIERES LES ROYE	80478	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne AMIENS-ROYE tronçon Montdidier-Roye (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement de 100 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° FHS 695 M.	Décret du 02.03.1982 publié au JO du 11.03.1982. Plan FHS 695 M.	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
LIGNIERES LES ROYE	80478	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne MONTDIDIER - ROYE.Loi du 15.07.1845.	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
MALPART	80504	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MALPART	80504	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV BRETEUIL - HARGICOURT Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

MALPART	80504	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR MONTIGNY : zone primaire de protection, tampon de 15000 m et zone secondaire de protection de 20000 m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
MARCHE-ALLOUARDE	80508	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	Plan particulier des risques de mouvement de terrain de l'arrondissement de MONTDIDIER.		Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
MARESTMONTIERS	80511	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LES TROIS DOM de la source à L'Avre. Code hydrologique : E 640 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
MARESTMONTIERS	80511	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV BRETEUIL - HARGICOURT Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élague et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
MARESTMONTIERS	80511	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne AMIENS - MONTDIDIER. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). .	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective – 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 LILLE
MARESTMONTIERS	80511	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR MONTIGNY: zone primaire de protection, tampon de 15000 m et zone secondaire, tampon de 20000 m.		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
MARQUIVILLERS	80517	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1200-2012-PITGAM _ CUVILLY (Hauts de France 2 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 680 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 16/12/2010	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
MARQUIVILLERS	80517	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
MARQUIVILLERS	80517	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	Plan de prévention des risques de mouvements de terrain de l'arrondissement de Montdidier.		Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
MARQUIVILLERS	80517	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR MONTIGNY: zone secondaire de protection, tampon de 20000 m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
MARQUIVILLERS	80517	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales	AS1	Commune impactée par le périmètre de protection éloignée du captage de la commune limitrophe de GUERBIGNY.		Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
MARQUIVILLERS	80527	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY Zone secondaire de dégagement Tampon de 20000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20

MARQUIVILLERS	80517	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1100-1997-LOON-PLAGE _ CUVILLY (Hauts de France 1 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 610 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 20.06.1996 (JO du 25.07.96)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
MARQUIVILLERS	80517	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1200-2012-PITGAM _ CUVILLY (Hauts de France 2 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 680 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 16/12/2010	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
MARQUIVILLERS	80517	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	La commune est impactée par les servitudes d'utilité publique d'effets pour les installations annexes suivantes : - EMP-F-805171 (SUP 1 = 45 m ; SUP 2 = 7 m ; SUP 3 = 7 m), - EMP-41313 (SUP 1 = 45 m ; SUP 2 = 7 m ; SUP 3 = 7 m),.		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
MARQUIVILLERS	80517	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne AMIENS-ROYE tronçon MONTDIDIER/Moulin Cardenier n°0800220005 à ROYE/Faubourg Saint Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement de 100 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° FHS 695 M.	Décret du 02/03/1982 publié au JO du 11.03.1982.	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MESNIL-SAINT-GEORGES	80541	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR MONTIGNY: zone primaire de protection, tampon de 15000 m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrennées 75970 Paris cedex 20
MESNIL-SAINT-GEORGES	80541	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Centre Radioélectrique de MONTDIDIER / MOULIN CARDENIER (Télécommunications) : Classé en 1ère catégorie le 16.12.1971. N° 0800220005. * Zone de protection délimitée par un cercle de 3000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par la station et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station. * Zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de mettre en service du matériel susceptible de perturber les réceptions du centre. Ces zones sont précisées sur le plan N° FH MH 133 Fonction : Relais hertzien.	Décret du 23 décembre 1991, publié au J O le 28 décembre 1991 .	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MONTDIDIER	80561	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).	T5	Aérodrome de MONTDIDIER. Les surfaces de dégagement figurant sur le plan de servitude approuvé permettent de déterminer les altitudes que doivent respecter les obstacles. Ces servitudes sont instituées pour la protection de la circulation aérienne aux abords des aérodromes. Le plan de dégagement régleme la hauteur des plantations, remblais, constructions et obstacles de toutes natures. D'autre part, l'arrêté du 25 juillet 1990 dispose que les installations établies à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement sont soumises à autorisation.	Arrêté Ministériel du 07/07/68 - Plan STBA ES 92 a index A. du 17/04/70	SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrennées 75970 Paris cedex 20
MONTDIDIER	80561	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de Montdidier	PPRI prescrit le 22/11/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 26/06/2006	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
MONTDIDIER	80561	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques d'inondation.	PPRI prescrit le 26/09/2005 et approuvé par arrêté préfectoral le 22/07/2008, annulé par la cour administrative d'appel de Douai le 16/05/2012.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1

MONTDIDIER	80561	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LES TROIS DOM de la source à l'Avre. Code Hydrologique : E 640 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4m., sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 régleme les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
MONTDIDIER	80561	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques l'Hôtel de Ville de Montdidier en totalité, figurant au cadastre section AI parcelle 116, d'une contenance de 12 ares et 98 centiares.	Arrêté préfectoral du 14 octobre 2003	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
MONTDIDIER	80561	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. - Eglise St Pierre. - Eglise St Sépulcre. Ce monument génère une aire de protection d'un rayon de 500m.	Classée M.H. le 02/04/1920	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
MONTDIDIER	80561	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage situé sur le territoire de la commune d'Ayencourt. Sont déclarées d'utilité publique : Les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de la commune d'Ayencourt en vue de l'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine d'Ayencourt et de Montdidier. La création des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour dudit captage, définis par le plan et l'état parcellaire annexés à l'arrêté du 28/10/1998. Il est crée également un périmètre de protection éloignée.	Arrêté préfectoral en date du 28/10/1998.	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
MONTDIDIER	80561	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des plans d'alignement approuvés de Montdidier non communiquée. Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcements de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC,RD ou RN).		Commune Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
MONTDIDIER	80561	Servitudes au voisinage des cimetières.	INT1	Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100 mètres autour des nouveaux cimetières transférés hors des communes : * servitude non aedificandi. * servitudes relatives aux puits.	Code général des collectivités territoriales : article L2223-5 ;Code des communes art. L361-4 ; Code de l'urbanisme : R425-13. Servitudes non aedificandi et relatives aux puits s'appliquant au voisinage des cimetières civils transférés et frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100m.	Cimetière civil : mairie Cimetière militaire : ONAC Service sépultures militaires Zone artisanale 80 340 Bray sur Somme
MONTDIDIER	80561	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Centre radioélectrique de MONTDIDIER / CITE DU NORD (T.D.F.) : classé en 1ère catégorie le 13/09/1967. N° 0800130009. Zone de protection délimitée par un cercle de 300 m de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par la station et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station. Cette zone est précisée sur le plan N° 759/353. Fonction : relais télévision. Décret du 24/12/1971 Publié au J.O. du 24/12/1971.	Décret du 24/12/1971 - Plan 759/353	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MONTDIDIER	80561	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Centre Radioélectrique de MONTDIDIER / MOULIN CARDENIER (Télécommunications) : Classé en 1ère catégorie le 16.12.1971. N° 0800220005. * Zone de protection délimitée par un cercle de 3000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par la station et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station. * Zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de mettre en service du matériel susceptible de perturber les réceptions du centre. Ces zones sont précisées sur le plan N° FH MH 133 Fonction : Relais hertzien.	Décret du 23 décembre 1991, publié au J O le 28 décembre 1991 .	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex

MONTDIDIER	80561	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Centre radioélectrique de Montdidier (Télécommunications) : N° CCT 80.22.005. * Zone spéciale de dégagement délimitée par un cercle de 2000m. de rayon dans lequel il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N°FHS 323 soit 150 m. NGF. Fonction : terminal hertzien. Publié au J.O. du 24/03/1978. Plan N° FHS 323..	Décret du 17/03/1978 publié au J.O. du 24/03/1978.	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MONTDIDIER	80561	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Centre radioélectrique de MONTDIDIER/Cité du Nord n°0800130009 (TDF) : Zone secondaire de dégagement constitué par un secteur dans lequel il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude précisée sur le plan N° 758/387. Cette altitude est fixée comme suit : Dans un secteur compris entre 290° et 50° et dans un rayon de 300 m. à partir du pylône l'altitude maximum des obstacles est constante et égale à 104 mètres NGF. Fonction : Relais télévision . Plan N° 758/387.	Décret du 20/09/71 publié au JO le 23/09/1971.	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MONTDIDIER	80561	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Centres radioélectriques de Montdidier et Roye (Télécommunications): N°CCT 80.22.002. * Zone secondaire de dégagement délimitée par un cercle de 2000m. de rayon à Montdidier et un cercle de 500m. de rayon à Roye dans lesquels il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N°FHS 695 M soit 150 m. NGF soit 150 m. NGF à Montdidier et 115m. NGF à Roye. Fonction Terminal Hertzien. Plan N° FHS 695 M. Fonction n) Liaison Hetzienne.	Décret du 02.03.1982 publié au JO du 11.03.1982. Plan N° FHS 695 M.	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MONTDIDIER	80561	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison hertzienne AMIENS-COMPIEGNE tronçon Dury-Montdidier. (Télécommunications). zone spéciale de dégagement de 300m. dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° FHS 323.	Décret du 17/03/1978 publié au J.O. du 24/03/1978.	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MONTDIDIER	80561	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison hertzienne AMIENS-COMPIEGNE tronçon Montdidier-Magny les Compiègne (Télécommunications). * Zone secondaire de dégagement délimitée par un cercle de 2000m. de rayon dans lequel il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N°FHS 324 soit 150 m. NGF. zone spéciale de dégagement de 300 m. de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° FHS 324 Décret du 17/03/1978 . Publié au J.O. du 24/03/1978. Plan FHS 324.	Décret du 17/03/1978 publié au J.O. du 24/03/1978. Plan FHS 324	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MONTDIDIER	80561	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
MONTDIDIER	80561	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Lignes SNCF : Montdidier-Roye et Amiens-Montdidier Sont grevés de servitude d'utilité publique les terrains riverains du domaine public ferroviaire dont les références cadastrales suivent : Section AB n° 1, 2, 117, 118, 120, 139, 140, 142; Section AC n° 229, 282 ; Section AI n° 545, 614 ; Section AK n° 22, 23, 25 ; Section AL n° 328, 48, 140, 141, 142, 169, 187, 214, 222, 236, 249, 274 ; Section AM n° 77, 78, 79, 80, 81, 98, 129, 130, 131 ; Section AN n° 52, 61, 174, 175, 176, 364 ; Section ZE n° 79, 83 ; Section ZI n° 11, 12 ;	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE
PIENNES-ONVILLERS	80623	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
PIENNES-ONVILLERS	80623	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. :* Eglise de Piennes (1500).		Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1

PIENNES-ONVILLERS	80623	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1100-1997-LOON-PLAGE _ CUVILLY (Hauts de France 1 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 610 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 20.06.1996 (JO du 25.07.96)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
PIENNES-ONVILLERS	80623	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1200-2012-PITGAM _ CUVILLY (Hauts de France 2 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 680 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 16/12/2010	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
PIENNES-ONVILLERS	80623	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1200-2012-PITGAM _ CUVILLY (Hauts de France 2 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 680 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 16/12/2010	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
PIENNES-ONVILLERS	80623	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-CARRIERES. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
REMAUGIES	80667	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
REMAUGIES	80667	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1100-1997-LOON-PLAGE _ CUVILLY (Hauts de France 1 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 610 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 20.06.1996 (JO du 25.07.96)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
REMAUGIES	80667	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-CARRIERES. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

ROIGLISE	80676	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne DURY – SAINT FUSCIEN – ECUVILLY (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement délimitée un fuseau de 100 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan	Décret du 20/08/1996	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ROIGLISE	80676	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne NOYON ROYE n°1		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ROIGLISE	80676	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne LATENA ROYE		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ROIGLISE	80676	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes . Code hydrologique : E 640 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
ROIGLISE	80676	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ROIGLISE	80676	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar Catégorie d'emplacement : A et B. COS maxi admissible : A : 0.04. - B : 0.40. D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ROIGLISE	80676	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-LATENA. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ROIGLISE	80676	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 150 KV ROYE-BEAUTOR (à déposer) cette ligne sera reconstruite au départ du poste en 2x63 KV (DUP).Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ROIGLISE	80676	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE-NOYON I et ROYE-NOYON II Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	Arrêté Ministériel de D.U.P du 19.09.1986 Arrêté Préfectoral du 21.07.87	RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

ROIGLISE	80676	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	STATION ECUVILLY/LATENA n° 0600220031 ;Liaison hertzienne Dury – St Fuscien - Ecuville ; tronçon ROYE/Faubourg St PIERRE (n°0800220002) – Ecuville/Latena (EDF) ; * zone spéciale de dégagement de 100 mètres de large dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude précisée sur le plan FH ME 248.	Décret du 20.08.96 publié au JO du 27.08.96 Plan FH ME 248	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ROLLOT	80678	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1200-2012-PITGAM _ CUVILLY (Hauts de France 2 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 680 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 16/12/2010	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ROLLOT	80678	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement Approuvés à Rollot: =====VOIRIE COMMUNALE===== La liste des voies communales avec leur date d'approbation se rapporte au plan au 1/5000 des alignements. Les numéros sont ceux du Tableau Unique de Classement des Voies Communales approuvé le 23 mars 1967. Seuls les alignements maintenus ou restant à réaliser entièrement ou en partie sont repérés sur le plan par un trait discontinu (Plan d'Alignement de Rollot); Arrêté préfectoral du 26 novembre 1927. A) Voies à caractère de Rue: a) Village de Rollot (A.P. du 26-11-1927) 1 - Rue du Beauvoir 2 - Rue de Cottin 3 - Rue de Courcelles 4 - Ruelle-Goret 5 - Chemin aux Morts b) Hameau de Régibaye (A.P du 26.11.1927) : 12 - Grande Rue 13 - Ruelle des Masures 14 - Ruelle de la Place 23 - Ruelle de la Mare B) Voies Communales à caractère de Chemin: 15 - Chemin de Rollot à Orvillers :A.P du 20.08.1870 16 - Chemin de St Nicolas à Piennes:A.P du 20.08.1870 17 - Chemin de Beauvoir à Lavillette:A.P du 11.02.1895 18 - Chemin dit Ruelle l'Oignon :A.P du 12.12.1898 19 - Chemin de Rollot à :A.P du 29.08.1870 (CVO) Fretoy Vaux 04.10.1902 (CRR) C) Voies Communales à caractère de Place Publique: a) Village de Rollot:(A.P du 29.11.1927) 20 - La Place Publique 21 - Excédent de largeur à la rue de Lavillette. b) Hameau de Régibaye: 22 - La Place Publique		Commune Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
ROLLOT	80678	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement Approuvés à Rollot: =====VOIRIE DEPARTEMENTALE===== La liste des CD avec leur date d'approbation dans la voirie départementale et indication des noms des rues ,chaussées.se rapporte au plan au 1/5000 des alignements. I - CD 935: Décret du 22.10.1925 ex-RN 35 Arrêté interministériel du 18.12.1972 -Rue Haute et Rue de la Madeleine. II - CD 68: Arrêté préfectoral du 26.11.1927- Rue du Four et Rue Saint Nicolas. III- CD 37: Arrêté préfectoral du 26.11.1927- Chaussée Brunehaut.		Commune Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
ROLLOT	80678	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-CARRIERES. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

ROLLOT	80678	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Présence du câble souterrain suivant à Rollot: Câble de 5 tuyaux de 45 mm de diamètre en pleine terre le long du CV n° 6 et du chemin rural de Rollot à la Vilette.	Arrêté municipal	voies Navigables de France Direction territoriale Nord - Pas de Calais 37, rue du Plat - BP 725 59034 LILLE Cedex
ROYE	80685	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
ROYE	80685	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes . Code hydrologique : E 640 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 régleme les activités sur ces cours d'eau.		L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	I - EAU POTABLE : A : Section 60 mm - Longueur 240 m - Propriétaire : Ville de Roye - Lotissement Cité St Gilles		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	I - EAU POTABLE : B : Section 150 mm - Longueur 100 m - Propriétaire : Etablissement Feremba + M.Grenier. Canalisation en terrain privé depuis le remembrement		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	I - EAU POTABLE : C : Section 200 mm - Longueur : 500 m - Propriétaire : M. Lecocq + SNCF + M.Desmaret .		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	I - EAU POTABLE : D : Section 100 mm - Longueur : 27 m - Propriétaire : GMF . Le foncier non bâti appartient à GMF.		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	I - EAU POTABLE : E : Section 60 mm - Longueur : 105 m - Propriétaire : HLM OPAC. Cité 'Les quatre vents'.		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	I - EAU POTABLE : F : Section 60 mm - Longueur : 130 m - Propriétaire : HLM OPAC. Cité Bossolette		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	I - EAU POTABLE : G : Section 100 mm - Longueur : 150 m - Propriétaire : SACIS . Cité 'Baron'		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	I - EAU POTABLE : H : Section 100 mm - Longueur : 50 m - Propriétaire : Etat par la SANEF. Franchissement de l'autoroute A1 par la conduite d'alimentation de la commune de St Mars		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	I - EAU POTABLE : I : Section 40 mm - Longueur : 19 m - Propriétaire : CILOVA . Réseau du lotissement du champ d'Enfer		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	II - ASSAINISSEMENT : A : Section 600 mm - Longueur : 150 m - Propriétaire : Mme Gobenceaux. Convention du 23 novembre 1972 ; passage à niveau n°76		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	II - ASSAINISSEMENT : B : Section 800 mm - Longueur : 20 m - Propriétaire : SNCF. Passage à niveau n°76		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	II - ASSAINISSEMENT : C : Section 500 mm - Longueur : 120 m - Propriétaire : M.Vacherot + P.N + SNCF+ M.Caze. Convention du 14 mars 1979(SNCF). Exécutoire de la cartonnerie P.N. Convention du 18/09/1980 (M.CAZE). Eaux vannes de la cartonnerie		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	II - ASSAINISSEMENT : D : Section 800 mm - Longueur : 5 m - Propriétaire : M. Fichaux .		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	II - ASSAINISSEMENT : E : Section 800 mm - Longueur : 53 m - Propriétaire : M. Caze . Traversée de la ferme.		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	II - ASSAINISSEMENT : F : Section 150 mm - Longueur : 200 m - Propriétaire : HLM OPAC ; et Section 600mm - Longueur : 20m - Propriétaire : HLM OPAC . Y compris poste de refoulement		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	II - ASSAINISSEMENT : G : Section 600 mm - Longueur : 143 m - Propriétaire : Résidence de l'Avre + Hospice + M.Hardier		

ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	II - ASSAINISSEMENT : H : Section 600 mm - Longueur : 188 m - Propriétaire : Cité Baron - SACIS .		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	II - ASSAINISSEMENT : I : Section 200 mm - Longueur : 40 m - Propriétaire : GMF; et Section 300 mm - Longueur : 40 m - Propriétaire : GMF. Lotissement 'Camille Desmoulins'		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	II - ASSAINISSEMENT : J : Section Aqueduc en briques - Longueur : 50 m - Propriétaires : Ets Leclerc. Rivière le St-Firmin sous les Ets.Leclerc		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	II - ASSAINISSEMENT : K : Section Aqueduc en briques - Longueur : 75 m - Propriétaires : M. Pringuet + M. Sueur . L'Avre sous la boulangerie Pringuet et le garage Sueur		
ROYE	80685	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	A5	II - ASSAINISSEMENT : L Section 300 mm (3 traversées) - Longueur : 56 m - Propriétaire : SAP HLM . Raccordement du lotissement sur la rue des granges.		
ROYE	80685	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. : * Eglise Saint-Pierre classée partiellement monument historique par liste de 1840 et en totalité par arrêté du 29 avril 1997. Ce monument génère une aire de protection d'un rayon de 500 m.	Classement par liste de 1840, arrêté du 20 juillet 1908, décret du 18 décembre 1924 et arrêté du 29 avril 1997.	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
ROYE	80685	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H.: * Eglise Saint-Pierre : nef, transept, clocher	Arrêté préfectoral du 18/07/1994	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
ROYE	80685	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. : restes des anciens remparts : - tour Saint-Laurent en totalité - courtine qui la jouxte au nord Ce monument génère une aire de protection d'un rayon de 500 m.		Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
ROYE	80685	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Captage situé sur le territoire de la commune de ROYE Sont déclarés d'utilité publique : 1-Périmètre immédiat : 25/30 m section AB n°12 propriété de la commune 2- Périmètre rapproché : 200/110 m s'étendant à 120 m à l'amont (nord-ouest) du captage ; section AB n° 1,3,4,5,6,7,8,9,10,11,13,14,15,16,et 17 en entier. section ZC n° 11,12 en entier n°? partiellement 3- Périmètre éloigné : Polygone irrégulier s'étendant à 100 m vers l'amont (ouest) du captage Atteint l'autoroute et couvre la vallée du " Fond du Roye".	Arrêté préfectoral du 31 juillet 1995	Agence régionale de santé 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS Cedex 1
ROYE	80685	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et déviation d'agglomérations.	EL11	Déviation de la R.N. 17 à ROYE . Enquête parcellaire avec interdiction d'accès . DUP 24.10.1984 .	Enquête parcellaire avec interdiction d'accès . DUP 24.10.1984 .	Conseil départemental Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
ROYE	80685	Servitudes d'alignement des voies publiques.	EL7	Liste des Plans d'Alignement approuvés de Roye : RN 17 - Traverse de Roye (Arrêté Préfectoral du 26/8/1922) 1 - Route de Paris 2 - Rue st Gilles 3 - Rue de Paris 4 - Rue du Docteur Duquesnel 5 - Rue de Péronne		Commune Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
ROYE	80685	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation CRAPEAUMESNIL ROYE dite Antenne de ROYE (80) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à droite et 4 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Crapeaumesnil - Roye. Année de pose: 1968. Pression maximale de service: 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : C. COS maxi admissible: >0.40.	D.U.P. du 08.05.1968. (JO des 20 et 21.05.1968).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
ROYE	80685	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation CHAMPIEN - ROYE dite Branchement de la sucrerie de ROYE (150mm): zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à droite et 4 m à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens de Champien vers Roye. Année de pose : 1984. Pression maximale de service : 67.7bar - Catégorie d'emplacement : B - COS maxi admissible : 0.40.	D.U.P. du 29.05.1984.(JO du 14.06.1984).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

ROYE	80685	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-CARRIERES. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ROYE	80685	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-VEINDIN (Gavrelles). Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ROYE	80685	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-LATENA. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ROYE	80685	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 150 KV ROYE-BEAUTOR (à déposer) cette ligne sera reconstruite au départ du poste en 2x63 KV (DUP). Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ROYE	80685	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE-NESE et ROYE-PERONNE Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ROYE	80685	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 1. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ROYE	80685	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 2. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul

ROYE	80685	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE-NOYON I et ROYE-NOYON II Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	Arrêté Ministériel de D.U.P du 19.09.1986 Arrêté Préfectoral du 21.07.87	RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ROYE	80685	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV HARGICOURT-ROYE Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ROYE	80685	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Poste 225 / 63 KV / MT de ROYE. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ROYE	80685	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Les lignes de moyenne tension et basse tension génèrent les servitudes prévues aux alinéas 1° à 4° de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, article abrogé par l'ordonnance 2011-504 du 09/05/2011 et substitué par L323-4 et suivants du code de l'énergie. Demeurent applicables les servitudes : - servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens électriques (murs, façades, toits, terrasses), - servitude de surplomb, - servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations ou des supports pour conducteurs aériens, - servitude d'élagage et d'abattage d'arbres. Ces servitudes n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
ROYE	80685	Servitudes au voisinage des cimetières.	INT1	Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100 mètres autour des nouveaux cimetières transférés hors des communes : * servitude non aedificandi. * servitudes relatives aux puits.	Code général des collectivités territoriales : article L2223-5 ; Code des communes art. L361-4 ; Code de l'urbanisme : R425-13. Servitudes non aedificandi et relatives aux puits s'appliquant au voisinage des cimetières civils transférés et frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100m.	Cimetière civil : mairie Cimetière militaire : ONAC Service sépultures militaires Zone artisanale 80 340 Bray sur Somme

ROYE	80685	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Station hertzienne de ROYE / FAUBOURG SAINT PIERRE n°0800220002 (Télécom) : * zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 500 mètres de rayon où il est interdit de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques du centre * zone de protection radioélectrique délimitée par un cercle de 1500 mètres de rayon dans lequel il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre.	Décret du 16.07.1996 publié au JO du 25.07.1996 Plan FH ME 232	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ROYE	80685	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	- Liaison Hertzienne HAM/Chemin d'accès au port n°0800220014 à ROYE/Faubourg St Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH 053.	Décret du 30/10/1995 publié au JO du 07/11/1995	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ROYE	80685	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Centres Radioélectriques de MONTDIDIER et ROYE/Faubourg Saint Pierre (Télécommunications) : N° 0800220002. * Zones secondaires de dégagement délimitées par un cercle de 2000 mètres à MONTDIDIER et un cercle de 500 mètres de rayon à ROYE dans lesquelles il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° FHS 695 M soit 150 mètres NGF à MONTDIDIER et 115 mètres NGF à ROYE. Fonction : Terminal hertzien. Plan N° FHS 695 M. Fonction : Liaison hertzienne.	Décret du 02.03.1982 publié au JO du 11.03.1982. Plan N° FHS 695 M.	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ROYE	80685	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne AMIENS-ROYE tronçon MONTDIDIER/Moulin Cardenier n°0800220005 à ROYE/Faubourg Saint Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement de 100 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° FHS 695 M.	Décret du 02/03/1982 publié au JO du 11.03.1982.	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ROYE	80685	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison hertzienne Dury Saint Fuscien - Ecuivilly EDF - Tronçon Dury Saint Fuscien - Roye : * Zones secondaires de dégagement délimitées par : - un cercle de 1000 mètres de rayon à Dury Saint-Fuscien - un cercle de 500 mètres de rayon à Roye dans lesquels il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan + voir également décret du 19.09.1985 au titre des liaisons AMIENS-LILLE et ABBEVILLE-AMIENS pour la station de Dury + décret du 17.03.1978 au titre des liaisons Paris-Amiens et Amiens-Compiègne pour la station de Dury + voir décret du 02.03.1982 : il institue les servitudes relatives à la zone secondaire de la station de Roye	Décret du 20.08.96 Publié au JO du 27.08.96 Plan FH ME 247	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ROYE	80685	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison hertzienne Dury Saint-Fuscien / Ecuivilly EDF, tronçon Dury Saint-Fuscien - Roye (Télécommunications) : * zone spéciale de dégagement de 200 m de large dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH ME 247.	Décret du 20.08.96 publié au JO du 27.08.96 - Plan FH ME 247.	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ROYE	80685	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	STATION ECUVILLY/LATENA n° 0600220031 ; Liaison hertzienne Dury – St Fuscien - Ecuivilly ; tronçon ROYE/Faubourg St PIERRE (n°0800220002) – Ecuivilly/Latena (EDF) : * zone spéciale de dégagement de 100 mètres de large dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude précisée sur le plan FH ME 248.	Décret du 20.08.96 publié au JO du 27.08.96 Plan FH ME 248	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ROYE	80685	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	PT3	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
ROYE	80685	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Lignes MONTDIDIER - ROYE ROYE - ROISEL Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE

ROYE	80685	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne du TGV NORD Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALLILLE
RUBESCOURT	80687	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	VOR Montigny zone primaire de dégagement 15000m et zone secondaire de dégagement 20000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
RUBESCOURT	80687	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière LES TROIS DOM de la source à L'Avre. Code hydrologique : E 640 65. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
RUBESCOURT	80687	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Les lignes de moyenne tension et basse tension génèrent les servitudes prévues aux alinéas 1° à 4° de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, article abrogé par l'ordonnance 2011-504 du 09/05/2011 et substitué par L323-4 et suivants du code de l'énergie. Demeurent applicables les servitudes : - servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens électriques (murs, façades, toits, terrasses), - servitude de surplomb, - servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations ou des supports pour conducteurs aériens, - servitude d'élagage et d'abattage d'arbres. Ces servitudes n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
RUBESCOURT	80687	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Centre Radioélectrique de MONTDIDIER / MOULIN CARDENIER (Télécommunications) : Classé en 1ère catégorie le 16.12.1971. N° 0800220005. * Zone de protection délimitée par un cercle de 3000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par la station et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station. * Zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de mettre en service du matériel susceptible de perturber les réceptions du centre. Ces zones sont précisées sur le plan N° FH MH 133 Fonction : Relais hertzien.	Décret du 23 décembre 1991, publié au J O le 28 décembre 1991 .	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Edouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
SAINT-MARD	80708	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
SAINT-MARD	80708	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes . Code hydrologique : E 640 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
SAINT-MARD	80708	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en-Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite "Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
SAINT-MARD	80708	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en-Gohelle .Etablissement de servitudes (de passage, d'appui, d'ébranchage et d'abattage) sur les parcelles ci-après désignées : * Bus-la-Mesnière: A 484 - C 287 et 642* Curlu: ZD 19 - ZE 18* L'Echelle-Saint-Aurin: AK 34* Feuillères: A 1 et 2* Goyencourt: ZH 10 et 11* Maurepas: ZA 14 - ZM 48 et 52* Saint-Mard: B 37 - 43 et 44* Villers-les-Roye: ZE 10		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

SAINT-MARD	80708	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 2 . Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
SAINT-MARD	80708	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV HARGICOURT-ROYE Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
SAINT-MARD	80708	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	PT1	Station hertzienne de ROYE / FAUBOURG SAINT PIERRE n°0800220002 (Télécom) : * zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 500 mètres de rayon où il est interdit de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques du centre * zone de protection radioélectrique délimitée par un cercle de 1500 mètres de rayon dans lequel il est interdit de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre.	Décret du 16.07.1996 publié au JO du 25.07.1996 Plan FH ME 232	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
SAINT-MARD	80708	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison Hertzienne AMIENS-ROYE tronçon MONTDIDIER/Moulin Cardenier n°0800220005 à ROYE/Faubourg Saint Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * Zone spéciale de dégagement de 100 mètres de largeur dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° FHS 695 M.	Décret du 02/03/1982 publié au JO du 11.03.1982.	Agence national des Fréquences Service régional de Villejuif 112, rue Édouard-Vaillant 94815 Villejuif Cedex
SAINT-MARD	80708	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne MONTDIDIER - ROYE.Loi du 15.07.1845.	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE
SAINT-MARD	80708	Servitudes relatives aux chemins de fer.	T1	Ligne ROYE - ROISEL (de SAINT-JUST à DOUAI). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports	SNCF IMMOBILIER DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD Pôle Synthèse Innovation Urbanisme Immeuble Perspective- 7ème étage 449, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE
TILLOLOY	80759	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
TILLOLOY	80759	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H : Eglise Notre-Dame-de-Lorette.	Arrêté préfectoral en date de 1840 (liste 1)	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
TILLOLOY	80759	Servitudes de protection des monuments historiques.	AC1	Classement parmi les M.H. du Château, des communs, du parc et allée.	Arrêté préfectoral en date du 04/03/1994	Direction Régionale des Affaires Culturelles UDAP de la Somme 5, rue Henri Daussy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1

TILLOLOY	80759	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-CARRIERES. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
VERPILLIERES	80790	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne LATENA ROYE		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
VERPILLIERES	80790	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - CRAPEAUMESNIL dite Artère Nord I (750mm) : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartie de la manière suivante : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1967. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	D.U.P. du 23.01.1967. (JO du 02.02.1967).	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
VERPILLIERES	80790	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation TAISNIERES - VILLERS-LE-BEL dite Artère Nord II (900mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur : 5 mètres à droite et 1 mètre à gauche dans le sens du Nord vers le Sud. L'artère Nord II est parallèle à l'artère Nord I. Année de pose: 1975. Pression maximale de service : 67.7 bar Catégorie d'emplacement : A et B. COS maxi admissible : A : 0.04. - B : 0.40. D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	D.U.P. du 22.01.1975. (JO du 16.02.1975)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
VERPILLIERES	80790	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-LATENA. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
VERPILLIERES	80790	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 150 KV ROYE-BEAUTOR (à déposer) cette ligne sera reconstruite au départ du poste en 2x63 KV (DUP). Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
VILLERS-LES-ROYE	80803	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
VILLERS-LES-ROYE	80803	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes . Code hydrologique : E 640 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'État, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
VILLERS-LES-ROYE	80803	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois') : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartie de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

VILLERS-LES-ROYE	80803	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en-Gohelle .Etablissement de servitudes (de passage, d'appui, d'ébranchage et d'abattage) sur les parcelles ci-après désignées.* Bus-la-Mesière: A 484 - C 287 et 642* Curlu: ZD 19 - ZE 18* L'Echelle-Saint-Aurin: AK 34* Feuillères: A 1 et 2* Goyencourt: ZH 10 et 11* Maurepas: ZA 14 - ZM 48 et 52* Saint-Mard: B 37 - 43 et 44* Villers-les-Roye: ZE 10		GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
VILLERS-LES-ROYE	80803	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV HARGICOURT-ROYE Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
VILLERS-LES-ROYE	80803	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	PT2	Liaison hertzienne Dury Saint-Fuscien / Ecuivilly EDF, tronçon DURY/Mont Martin n°0800220008 à ROYE/Faubourg Saint-Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * zone spéciale de dégagement de 200 m de large dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH ME 247.	Décret du 20/08/1996 publié au JO du 27/08/1996	FRANCE TELECOM Bâtiment Condorcet 20, avenue Paul Claudel 80050 AMIENS cedex 1
VILLERS-TOURNELLE	80805	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	VOR Montigny zone primaire de dégagement 15000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
VILLERS-TOURNELLE	80805	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	AS1	Est déclaré d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux et d'établissement des périmètres de protection du captage n° 0080-4X-0029 situé sur le territoire de la commune de Villers-Tournelle. Il est créé un périmètre de protection immédiate et rapproché autour dudit captage, et également un périmètre de protection éloigné.	Arrêté préfectoral en date du 27/12/2006	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 52 rue Daire CS 73706 80037 AMIENS cedex 1
VILLERS-TOURNELLE	80805	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV BRETEUIL - HARGICOURT Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul
WARSY	80822	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	Balise VOR de MONTIGNY Zone secondaire de dégagement Tampon de 20000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
WARSY	80822	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1200-2012-PITGAM _ CUVILLY (Hauts de France 2 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 680 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 16/12/2010	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN
WARSY	80822	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	I3	Canalisation DN1100-1997-LOON-PLAGE _ CUVILLY (Hauts de France 1 RNE) Deux servitudes cumulatives : - une servitude d'utilité publique d'implantation et de passage : Bande <i>non aedificandi</i> et <i>non sylvandi</i> de 20 mètres de largeur axée sur la canalisation ; - une servitude d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation (SUP instaurée par A.P. du 13/10/2016) : * zone SUP 1 : demi-fuseau longitudinal de 610 mètres, * zone SUP 2 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres, * zone SUP 3 : demi-fuseau longitudinal de 5 mètres. Pression Maximale en Service : 85 bar	Arrêté inter-préfectoral du 20.06.1996 (JO du 25.07.96)	GRTgaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Département Maintenance, Données et Travaux Tiers Boulevard de la République BP34 62232 ANNEZIN

WARSY	80822	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PM1	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
WARSY	80822	Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.	T8	VOR Montigny zone secondaire de dégagement 20000m		SNIA/Nord Service nationale d'ingénierie aéroportuaire 82 rue des Pyrénées 75970 Paris cedex 20
WARSY	80822	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	A4	Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes . Code hydrologique : E 640 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.		L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
WARSY	80822	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	I4	Ligne Haute Tension 63 KV HARGICOURT-ROYE Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.		RTE DIES - Direction Développement Ingénierie Centre Développement Ingénierie Lille Service Concertation Environnement Tiers Animateur Régional SIG Lille 62 rue Louis Delos 59700 Marcq en Baroeul